

# Les INFOS de GIZY

## Le Mot du Maire :

Une semi-liberté retrouvée mais surtout une liberté que nous attendons encore tous depuis longtemps.

Tous les évènements n'ont pas pu être programmés compte-tenu des informations qui arrivent progressivement en fonction des résultats constatés.

Encore une fois, notre fête et la brocante n'auront pas lieu.

En ce 20 juin, il nous faudra tenir deux bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales que le gouvernement a absolument voulu maintenir. Pour cela, et afin de répondre très respectueusement aux exigences sanitaires, nous avons décidé que les opérations de vote seraient organisées sous l'espace BULA.

Pour mener à bien le déroulement des élections, il faut mobiliser simultanément 6 personnes entre 8 heures et 18 heures. C'est chose faite, tous les assesseurs ont été retenus pour les deux dimanches. Bien sûr, toutes les précautions requises par le Préfet seront respectées afin d'accueillir les très nombreux électeurs qui se présenteront.

Après ce sera les vacances et probablement pour beaucoup d'entre nous, le bonheur de retrouver sa famille et ses amis.

Il faut déjà penser à « l'après » et nous promettons d'organiser, en 2022, toutes les manifestations qui animent notre village.

Les associations seront au rendez-vous et leurs responsables travaillent déjà pour une pleine réussite afin qu'il fasse toujours « Bon Vivre à GIZY ».

Claude Philippot,  
Maire de Gizy

## ACTUALITÉS SUR LA VIE COMMUNALE

Jean-Noël MARTIN a cessé son activité depuis le 1 avril 2021. Après 42 ans passés à la commune, nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

L'Education Nationale a décidé de fermer une classe dans notre école. Nous avons reçu à plusieurs reprises l'Inspecteur ainsi que le Directeur Académique des services de l'Education Nationale pour lui signifier notre opposition à ce projet de fermeture.

Madame Claire Baroteaux, déléguée des parents d'élèves ainsi que ses collègues ont mené des actions auprès des acteurs politiques et organisé une manifestation soutenue par le Conseil Municipal.

Nous attendons la décision définitive concernant cette menace de fermeture.

## POINT SUR LES TRAVAUX

Comme prévu par l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne), **la fibre arrive !** Une armoire de raccordement optique a été installée place Jean-Pierre BULA.

Ces travaux s'étaleront tout au long de l'année 2021 pour s'achever en 2022.

Une étude confiée à l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) est en cours pour l'aménagement de 3 écluses sur la route Départementale. Elles seront implantées aux entrées des agglomérations.

A Gizy-Gare, elle sera située face à la scierie.

Une autre étude a été demandée à l'ADICA pour envisager la création d'un **espace de jeux** pour les jeunes (city-stade ou skate).

Comme promis, des travaux de voirie seront réalisés dans plusieurs rues (gravillonnage).

La réparation de certains chemins est également prévue (elle se fera en plusieurs étapes).

**Nous demandons par ailleurs aux utilisateurs de prendre des dispositions afin de limiter leur dégradation.**

Côté amélioration de l'éclairage public et de la mise en sécurité des lignes électriques, un programme d'enfouissement de réseaux électriques et télécom est prévu dès la fin de l'année à Gizy-Gare.

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Instauration du droit de préemption urbain sur les secteurs : **AB-AC-ZV-ZW-ZX-ZY**

Le compte administratif 2020 dégage un excédent de 160 889,60€ à reporter sur le budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes :  
en fonctionnement : 574 093,60 €      en investissement : 237 598,10€

Le **taux d'imposition n'a pas augmenté**, comme les années précédentes. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part Départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 31,72% au taux de la commune de 13,28%. C'est ainsi que le taux de la taxe foncière sur le bâti passera à 45%.

**Le montant de la facture pour les contribuables ne changera pas.** Sauf une augmentation dans la colonne ordures ménagères suite à une hausse de la part réservée au SIRTOM. C'est une taxe imposée par l'Etat qui contraint le SIRTOM à augmenter sa participation par habitant. Cette taxe est la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée sur les déchets enfouis ou incinérés.

## ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

**Timéo ATTANCOURT**

Né le 22 janvier 2021

**Gabriel IMMERRY**

Né le 22 mai 2021

Toutes nos sincères condoléances  
aux familles de

**Monsieur Ferret Roger**

Décédé le 01 février 2021

**Monsieur Midelet Gilbert**

Décédé le 16 février 2021

**Madame Denis Denise**

Décédée le 31 mars 2021

**Monsieur Bastien Jean**

Décédé le 22 avril 2021

## ÉLECTIONS

**Les élections Départementales et Régionales auront lieu le 20 et 27 juin.**

Pour répondre aux multiples recommandations de Monsieur le Préfet concernant toutes les précautions à prendre, **nous avons décidé d'organiser le vote sous l'espace BULA** avec deux bureaux.

*Pensez à prendre votre stylo !*

## PASS CULTURE

Le **Pass Culture** est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif permet d'avoir accès l'année de ces **18 ans** à une application sur laquelle dispose **300€** pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon les envies, les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Retrouvez toutes les informations sur : [www.pass.culture.fr](http://www.pass.culture.fr)

## C.C.A.S.

Le C.C.A.S. a décidé d'augmenter l'aide financière pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs de la Champagne Picarde durant la période estivale. Il attribue la somme de **7€** par jour par enfant. Pour en bénéficier, adressez vous à la mairie avec le justificatif de présence. Le C.C.A.S. continue l'octroi d'un colis de fin d'année par foyer aux personnes de 66 ans\* et plus.

Le C.C.A.S. a décidé de maintenir pour le moment le repas de fin d'année, réservé aux habitants de 66 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint quelque soit leur âge. Une décision définitive sera prise au vu du contexte.

\* 66 ans durant l'année en cours

## CENTRE DE LOISIRS

**Les inscriptions aux centres de loisirs de juillet ont débuté !**

Le centre est reconnu pour la richesse et la diversité des activités proposées. Le profil des animateurs et les nombreuses sorties proposées ( comme le Parc Astérix) contribuent à rendre ces semaines d'accueil inoubliables !

Les enfants de 4 à 14 ans peuvent y participer.

Nous sommes rattachés au centre de loisirs de Sissonne.

Le bus vient chercher vos enfants directement à Gizy.

Cette année, les enfants découvriront le thème « voyage autour du monde ».

Les inscriptions se font sur leur site : [www.cc-champagnepicarde.fr](http://www.cc-champagnepicarde.fr) ou par téléphone au 03.23.22.36.80. ou sur rendez-vous au siège de Saint-Erme.

Tarif : 66€ / semaine

Tarif après déduction CAF : 42€ / semaine

Tarif dégressif dès 2 enfants

Une participation financière du CCAS de Gizy : 7€/jour

## NUISANCES RÉCURRENTES ET INCIVILITÉS

**L'été arrive, soyons attentifs à nos comportements de voisinage !**

Les bruits provenant d'aboiements, de musiques, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards, ... sont considérés comme des bruits de comportement et donc soumis à une législation bien précise pouvant être sanctionnés par la loi. Des plaintes au pénal seront déposées systématiquement.

Les travaux de jardinage et de bricolage ne peuvent être effectués que :

\_ les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**

\_ les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

\_ les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

**Pour rappel, les engins motorisés non immatriculés ne sont pas autorisés sur les voies communales.**

**Alors soyons citoyens, respectons nos voisins !**

## TRANQUILLITÉ VACANCES

**L'Opération Tranquillité Vacances, c'est toute l'année !**

C'est une action de la gendarmerie qui veille sur votre domicile durant vos vacances. Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de compléter le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)